

27/10/15

PROJET

**Convention Locale d'application
du
Contrat de Ville Métropolitain
2015-2020**

Ville de Caluire et Cuire

SOMMAIRE

Préambule

1 - Les enjeux par thématique et par quartier de veille

1.1 - Le contexte socio-économique de la Ville

1.1.1 - La structure de la population

1.1.2 - Les revenus des ménages

1.1.3 - Les demandeurs d'emploi

1.2 - Les éléments de diagnostic

1.2.1 - Diagnostic du Plan Local de Prévention de la délinquance

1.2.2 - Social / Santé

1.2.3 - Citoyenneté / prévention de la délinquance

1.2.4 - Emploi / insertion

1.2.5 - Cadre de vie / habitat

1.3 - Synthèse des points de vigilance

2 - Les orientations stratégiques

2.1 - Les actions en direction des jeunes de 11 à 25 ans

2.2 - Les actions en direction des familles

2.3 - Les actions en direction de la population

2.4 - Les actions concernant le cadre de vie

3 - Le Plan d'actions prévisionnel

3.1- Retour sur les actions 2015

3.2 - Les actions prévisionnelles 2016/2020

4 - Le mode opératoire retenu

4.1- sur le plan politique

4.1.1 - Le comité de pilotage

4.2- sur le plan technique

4.2.1 - Le comité technique

4.2.2 - Le chargé de mission de la politique de la Ville

5 - L'évaluation

6 - Durée

7 - Signatures

Préambule

De 2000 à 2014, la mise en œuvre de la Politique de la Ville s'est concrétisée sur la commune de Caluire et Cuire par un ensemble d'actions ciblées sur 4 quartiers « sensibles » représentant un quart de la population communale :

- Cuire le bas (catégorie 2),
- Montessuy
- Saint Clair (catégorie 3),
- Les Bruyères (catégorie thématique).

La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé les principes de la réforme de la politique de la ville et de la géographie des quartiers identifiés comme étant prioritaires à partir d'un critère unique de concentration de la pauvreté. Le contrat de ville se substitue au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville de la Métropole de Lyon ratifié le 2 juillet dernier par l'État, la Métropole et la Région Rhône-Alpes formalise, pour les 5 prochaines années, les nouveaux engagements pris par l'Etat, la Métropole, les communes qui la composent, la Région Rhône-Alpes et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, afin de réduire les inégalités urbaines et sociales au sein de l'agglomération lyonnaise. Il s'inscrit dans une démarche intégrée prenant en compte à la fois des enjeux de développement économique et d'emploi, de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain. Trois priorités d'actions transversales y sont identifiées : la jeunesse, la lutte contre les discriminations et le développement durable.

Il définit les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que les quartiers classés en veille active. Parmi ces derniers, sont identifiés les quartiers sortants de la nouvelle géographie prioritaire, de nouveaux quartiers classés en veille active et des résidences labellisées correspondant à des secteurs de fragilités.

Ce contrat a valeur de document-cadre, il sera suivi d'avenants successifs précisant les engagements opérationnels et financiers des différents partenaires en matière de politique de la ville.

Sur la base du critère unique de concentration de la pauvreté, les 4 quartiers de la Ville de Caluire et Cuire sont sortis de la nouvelle géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2015. Pour autant, un certain nombre d'indicateurs socio économiques restent préoccupants et la Ville de Caluire et Cuire souhaite maintenir sur ces quartiers une veille renforcée afin d'éviter ou de prévenir toute dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique. L'objectif de la ville est de poursuivre des actions ciblées en partenariat avec les acteurs locaux et les différents intervenants publics, en faveur des publics les plus en difficulté et les plus éloignés des structures de droit commun. Elle a, de ce fait, sollicité et obtenu le classement en veille active des quartiers de Montessuy, Saint clair et Cuire le Bas dans le Contrat de Ville de la Métropole de Lyon. De plus, dans la continuité du travail mis en œuvre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le secteur des Bruyères bénéficiera également d'une veille partenariale.

En ce qui concerne l'Etat, seuls les trois quartiers de Cuire le Bas, Montessuy et Saint Clair sont reconnus en « veille active ». De ce fait ils pourront légitimement mobiliser les financements dits « de droit commun » de la part de l'Etat, sans pouvoir prétendre au bénéfice des fonds spécifiques de la « politique de la ville ».

Dans ce cadre, la présente convention locale d'application du contrat de ville métropolitain, définit pour la période 2015-2020 le projet du territoire à travers :

- le diagnostic des fragilités des quartiers de veille active
- les priorités définies par la Ville pour ces territoires
- le plan d'actions prévisionnelles.

La Ville de Caluire et Cuire privilégie une démarche de partenariat mise en valeur quotidiennement à travers les différents dispositifs suivants s'inscrivant dans la continuité, en articulation les uns avec les autres et en cohérence avec les enjeux du territoire :

◆ **le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Quel que soit leur âge, la place des enfants dans la cité est primordiale. Que ce soit en matière d'accueil du jeune enfant, d'activités périscolaires, de loisirs, ... Caluire et Cuire bénéficie de nombreux équipements. Depuis 1988, la Ville est soutenue dans ses projets de développement dans le domaine de la petite enfance par la Caisse d'allocations familiales du Rhône. Elle vient d'ailleurs de solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

◆ **le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

La Ville de Caluire et Cuire a très tôt pris en compte les questions de prévention et de tranquillité en s'inscrivant dans une politique partenariale de prévention et de sécurité. Elle a ainsi créé, en septembre 2002, son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qu'elle réunit annuellement en séance plénière.

Le Plan Local de Prévention de la Délinquance 2014-2017 constitue le cadre des actions qui seront menées sur la commune dans le champ concernant les jeunes exposés à la délinquance ou à la récidive, les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, ainsi que la tranquillité publique.

Le dispositif « **Ville Vie Vacances** », financé par l'État, la CAF et les collectivités territoriales, est une composante importante de la politique jeunesse, et promeut, au cours des différentes vacances scolaires, une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs, pour des jeunes âgés de 11 à 18 ans sans activité et en difficulté. Les projets développés par les partenaires locaux dans ce cadre feront l'objet d'une validation par le CLSPD.

◆ **le Contrat Educatif Local (CEL) / le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) / le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**

Chaque année, la Ville anime un Comité local composé de partenaires locaux (Inspection de l'Education Nationale, représentants de la Maison du Rhône, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et les porteurs de projets) qui étudie les projets CEL/CLAS/REAAP du territoire et donne un avis circonstancié au Comité Départemental de la Parentalité et des Projets Educatifs Locaux (CDPPEL). Dans ce cadre, la Ville soutient et cofinance avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, différentes actions portées notamment par l'Association des Centres Sociaux et Culturels et le Foyer Notre Dame des Sans Abri.

◆ **Le Projet Educatif Territorial (PEDT)**

La Ville de Caluire et Cuire, très attachée au développement des enfants, à leur épanouissement, à leur socialisation, a fait le choix d'offrir un temps périscolaire gratuit pour tous les enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elle veut garantir le droit à l'éducation pour tous et promeut ainsi l'équité, la mixité sociale et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales, en développant notamment une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

◆ **Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H)**

En matière d'habitat et de logement, le PLU-H, en cours de révision, constitue le cadre réglementaire d'intervention.

La mobilisation des interventions des partenaires et acteurs locaux est primordiale pour œuvrer en faveur de la cohésion sociale sur les quartiers les plus en difficultés.

1 - Les enjeux par thématique et par quartier de veille

1.1 - Le contexte socio-économique de la Ville et les caractéristiques par quartier

1.1.1 - La structure de la population

Sixième ville de l'agglomération lyonnaise, avec 42 038 habitants au dernier recensement, et l'une des densités de population les plus élevées de l'agglomération (4 023 habitants/km²), la ville est divisée en huit grands quartiers, entre Rhône et Saône, très disparates, tant en terme démographique que sociologique. Ses caractéristiques en font une ville contrastée, véritable mosaïque, riche de ses diversités.

- 28,3 % de la population est âgée d'au moins 60 ans, ce qui situe Caluire et Cuire au-dessus de la moyenne départementale (20,6 %). Parallèlement, les moins de 20 ans représentent 22,4% de la population.
- Caluire et Cuire compte 19 159 ménages dont :
 - 40% sont des personnes seules
 - 32% ont des enfants à charge dont 9 % de familles monoparentales
 - 56,3 % sont propriétaires de leur logement.

1.1.2 - Les revenus des ménages

- 68,5 % des foyers sont imposables sur le revenu (65,6 % dans le Rhône) (*revenus 2011 source INSEE*)
- 6876 sont allocataires CAF (source CAF 2013) dont :
 - 31% (*part en hausse*) sont des allocataires à bas revenus (*revenu inférieur à 1001 € par mois*)
 - 14 % *perçoivent le RSA dont les ¾ uniquement le RSA socle.*
 - 9% *des allocataires sont au chômage*
 - 7% *sont titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé*

1.1.3 - Les demandeurs d'emploi

- 822 demandeurs d'emploi de catégorie ABC (personnes soumises à l'obligation de recherche d'emploi), soit une progression annuelle de 10,1 % (+ 8,5% au niveau régional), dont :
 - 75 % (2111) relèvent de la catégorie A (sans aucune activité), soit une progression de 7% (+ 6 % au niveau régional)
 - 50 % sont des femmes
 - 292 sont âgés de moins de 25 ans
 - 608 ont plus de 50 ans
 - les 25/49 ans sont les plus touchés par la perte d'emploi (68%) avec une progression annuelle de 10%
 - 38 % sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
 - 43 % sont des employés qualifiés, 17% des employés non qualifiés et 15% des cadres

(source Direction Pôle Emploi Rhône Alpes Août 2015)

1.2 - Les éléments de diagnostic

1.2.1 - Diagnostic du Plan Local de Prévention de la Délinquance

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Local de Prévention de la délinquance 2014-2017 concerne :

- les jeunes exposés à la délinquance
- les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- la tranquillité publique.

Il fait ressortir les points suivants :

Avec un taux de délinquance générale de 45 pour mille, Caluire et Cuire apparaît comme une commune relativement préservée en matière de délinquance constatée. Toutefois :

- **Les vols avec violence et les incendies volontaires sont en hausse**
- **Les vols de véhicules et cambriolages restent à un niveau élevé**
- **Près de 130 infractions à la législation sur les stupéfiants par an**
- **La part des mineurs reste haute : 21,7 % en 2013.**

Si les vols de voitures touchent l'ensemble de la commune, des problématiques spécifiques par quartier sont constatées :

- **Cuire le Bas, Montessuy, Saint-Clair et les Bruyères** (secteur du quartier Vassieux) sont identifiés comme des quartiers plus particulièrement sensibles s'agissant de la délinquance constatée ;
- le quartier résidentiel de Vassieux est concerné par des cambriolages impliquant une délinquance exogène ;
- **Cuire le Bas et Cuire le haut** ont connu en 2014 une nette augmentation de cambriolages ;
- Des rassemblements sur le quartier **de Montessuy**. Ce quartier ayant par ailleurs connu en 2010 des incendies de véhicules que les nouvelles implantations de caméras en 2011 ont permis d'endiguer.

De façon générale, les incivilités impliquent de jeunes caluirards.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), qui intervient sur la commune depuis plusieurs années, a constaté une forte augmentation de la demande d'accompagnement suite à la journée de sensibilisation mise place en novembre 2012 en direction des professionnels du territoire dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. **Depuis 2012, une dizaine de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales bénéficie d'un accompagnement du CIDFF qui constate une complexité des dossiers sur la commune.** En 2014, une femme est décédée suite à des violences conjugales.

Les éléments suivants complètent ce diagnostic.

1.2.2 - Social / santé

Les professionnelles petite enfance (Maison du Rhône et crèches municipales) constatent globalement sur la commune une perte de repères des parents vis-à-vis des besoins primaires de leur enfant, et ce, dès la naissance (rythme, sommeil, alimentation, éveil,...) et un grand isolement des familles (absence de réseau familial, social, monoparentalité) quels que soient les niveaux sociaux.

Elles mettent en évidence l'importance de renforcer les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, et ce, dès le plus jeune âge notamment sur les quartiers de Saint Clair et de Cuire le Bas.

Les professionnelles du secteur social (Maison du Rhône) constatent un surendettement de ménages qui travaillent (souvent à temps partiel et avec des contrats précaires) et ceci en lien avec des charges d'énergie croissante (nouvelle tendance sur la commune et nouveaux publics).

Il est également constaté sur le territoire que de nombreux professionnels, en contact direct avec les enfants, se sentent démunis et ne savent plus comment réagir et à qui s'adresser :

- face à des enfants manifestant de l'agressivité physique et verbale, et s'opposant parfois vivement aux règles du lieu où ils sont accueillis (bagarres, insultes,...),
- face à des parents également en grandes difficultés pouvant également manifester de vives réactions ou une grande détresse,

que ce soit dans les crèches, les écoles, les centres de loisirs ou durant les activités périscolaires.

Cette problématique apparaît massivement sur le quartier de Saint Clair et a été notamment identifiée par les professionnels des crèches, du Centre Social et Culturel des Berges du Rhône, de l'école publique (enseignants et personnel municipal).

Pour autant ces situations ne relèvent pas nécessairement du domaine du handicap.

Ce constat, qui n'est pas spécifique à la Ville de Caluire et Cuire, correspond à une vraie problématique de santé publique reconnue par l'Agence Régionale de Santé (ARS) visant à la dé-stigmatisation de la santé mentale.

Lors des deux dernières assemblées plénières de septembre 2014 et 2015 du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), les professionnels ont exprimé leur besoin de soutien face à cette problématique croissante qu'ils rencontrent au quotidien.

1.2.3 - Citoyenneté / prévention de la délinquance

Le Service de prévention spécialisée des AJD (Amis de Jeudi Dimanche), auquel est rattachée la Cellule d'Appui à la Prévention Spécialisée (CAPS), intervient sur Caluire et Cuire avec deux éducateurs spécialisés et un apprenti éducateur.

En 2014, ce service a accompagné 100 jeunes : 58 occasionnellement et 42 régulièrement. La majorité des jeunes sont âgés de 12 à 21 ans (97%) et 20 % d'entre eux sont nouveaux.

Il est constaté une forte augmentation du nombre de jeunes accompagnés, âgés de 18 à 21 ans (59 en 2014 contre 22 en 2013). Cela s'explique par un nombre important de jeunes qui ont changé de tranche d'âge et sont devenus majeurs. De plus, de nouveaux accompagnements de jeunes sont mis en oeuvre (50 % d'entre eux ont entre 18 et 21 ans).

Parallèlement, la baisse des accompagnements d'un public plus jeune (12 jeunes entre 12 et 15 ans sur 2014 contre 23 en 2013 et 26 entre 16 et 17 ans contre 46 en 2013) s'explique à la fois par un mécanisme de « vases communicants » mais également par le fait que l'équipe a beaucoup travaillé sur l'insertion sociale et professionnelle des plus âgés, avec parfois des situations très complexes concernant des jeunes en grande précarité et le plus souvent isolés. Toutefois, il reste important de continuer à développer des actions préventives auprès des plus jeunes, notamment à travers des activités de loisirs offrant un temps partagé précieux pour le développement de la confiance dans la relation éducative.

Le public féminin ne représente que 30 % des jeunes accompagnés en 2014. Les jeunes filles sont, de manière générale, moins présentes sur l'espace public et viennent moins spontanément à la rencontre de l'équipe pour discuter, demander un conseil. Enfin, elles sont également moins en échec sur leur scolarité ou insertion professionnelle (cf rapport d'activité 2014).

L'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire assure la gestion des deux centres sociaux présents sur la Ville : le Centre Social et Culturel des berges du Rhône ouvert fin 2012 et celui du Parc de la jeunesse. En partenariat avec la Ville, la CAF, la DDCS, elle développe notamment de nombreuses actions de prévention auprès des jeunes.

Elle constate que ces derniers présentent des problématiques plurielles qui souvent s'additionnent et nécessitent un accompagnement à la fois global et individualisé. L'un des premiers indicateurs est caractérisé par les difficultés scolaires débouchant parfois sur des situations de décrochage. La problématique scolaire touche autant la question des apprentissages que les difficultés à respecter les règles de vie en collectivité. Plus largement, les problèmes de comportement (dans le contexte familial, scolaire et dans le quartier), engendrent parfois des relations tendues avec l'entourage, le voisinage et les structures où les jeunes sont accueillis. Il est également observé un phénomène nouveau dans certains quartiers tel que Saint Clair (radicalisation, enfermement sur soi).

Elle met en évidence que l'accompagnement de ces jeunes nécessite un cadre éducatif sécurisant et un accompagnement global qui tienne compte de leurs difficultés, soutienne leurs potentialités et les valorise dans leurs compétences, s'inscrive dans la durée, dans une continuité et sur la base d'une relation de confiance.

1.2.4 - Emploi / insertion

Les constats sont les suivants :

La Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône

L'antenne de Caluire et Cuire accompagne 600 à 650 jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle constate une augmentation de la proportion des jeunes diplômés en situation de difficulté d'insertion professionnelle nécessitant un accompagnement différencié, ainsi qu'un problème de mobilité chez certains jeunes.

En 2014, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, 7 jeunes de 18 à 25 ans, ayant un projet professionnel bien défini, ont bénéficié d'un suivi afin d'optimiser leur recherche d'emploi, de construire et de développer leur réseau et d'organiser leurs recherches.

Le CIDFF assure plusieurs temps de permanences :

- ◆ professionnelle pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur la commune et notamment les femmes isolées : 15 dossiers dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole dans les locaux du Centre Social et Culturel du Parc de la Jeunesse

- ◆ sur l'emploi à Rillieux la Pape : 9 personnes de la commune ont été reçues en 2014
- ◆ juridique à Rillieux la Pape : 67 caluirards ont été reçus en 2014 (droit civil, pénal, du travail)

Deux femmes de Caluire et Cuire ont bénéficié en 2014 de l'action collective « Femme-mère : le choix de l'emploi » qui est un accompagnement renforcé sur 3 mois à raison de deux ½ journées par semaine. Cette action permet :

- d'agir sur les freins à l'emploi pénalisant les femmes les plus fragilisées (organisation des temps de vie, difficultés de séparation mère-enfant)
- de permettre à ces femmes d'accéder à une meilleure connaissance de soi (rôle de femmes et de mères au quotidien)
- de les accompagner à exprimer et mettre en œuvre un projet de vie sociale, familiale, professionnelle
- de les sensibiliser à une ouverture sur des orientations possibles en matière de formation ou de métier.

Rhône Emploi Et Développement (REED), association intermédiaire, a pour objet :

- la recherche et la mise en place de toute action et réalisation visant à l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté
- la mise à disposition dans des emplois, temporaires ou, plus généralement, permettant de prendre place dans les parcours d'insertion.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville (action politique ville), l'Etat, la Région et le Département, 11 demandeurs d'emploi de la commune de plus de 18 ans (3 femmes et 8 hommes) ont pu bénéficier en 2014 d'un contrat à durée déterminée d'insertion de 6 mois et de 20 heures hebdomadaires au sein de l'atelier chantier d'insertion situé à Rillieux la Pape (activités liées à l'entretien des espaces verts, aux enlèvements d'encombrants,...).

Par ailleurs, l'association travaille en étroite collaboration avec les services municipaux dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat signée avec la Ville pour la mise à disposition de personnel (auxiliaire de sécurité, agent d'entretien dans les crèches).

L'Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'emploi Saisonnier (ALPIES) assure un accompagnement et une mise à l'emploi d'un public qui en est très éloigné, par l'emploi saisonnier (restauration, hôtellerie, animation), et avec un accompagnement pendant l'emploi permettant l'éradication des freins à l'insertion (manque d'autonomie, de mobilité, les difficultés de comportement,...). Ces emplois étant logés et nourris garantissent la faisabilité de l'action et la satisfaction du public. En 2014, 9 personnes (7 de 18 à 25 ans et 2 de 26 à 49 ans) ont bénéficié de cet accompagnement dans le cadre des actions politique de la ville.

1.2.5 - Cadre de vie / habitat

A l'image de ses particularités géographiques, Caluire et Cuire se caractérise par une offre de logements très diversifiée, du logement très social à la résidence « grand standing » (habitat privatif) pour ce qui concerne l'habitat collectif. Avec un peu plus de 3500 logements sociaux répartis principalement sur 4 de ses 8 quartiers (Montessuy, Centre bourg, Saint Clair et Cuire le bas), le taux de logements sociaux est actuellement de 17,27 %.

Depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à assurer une meilleure répartition, sur son territoire, de l'offre de logements sociaux, notamment en imposant aux promoteurs au minimum 25 % de logements sociaux dans toutes les opérations d'habitat collectif.

Par ailleurs, afin de préserver la qualité de vie de ses habitants, en tenant compte d'un environnement contraint (*seul 50 % du territoire est constructible*), la Ville souhaite limiter l'urbanisation et la densification de son territoire et, par ailleurs, favoriser, autant que possible, les parcours résidentiels afin de maintenir une relative stabilité de son nombre d'habitants.

L'opération de renouvellement urbain Montessuy-Pasteur s'inscrit tout à fait dans cette démarche. L'OPAC du Rhône, principal bailleur social sur Caluire et Cuire, avec près de 1600 logements, possède, sur le quartier de Montessuy-Pasteur, une résidence de 282 logements édifée en 1933. La vétusté et l'inadaptation des logements aux besoins actuels ont conduit l'OPAC du Rhône à engager, sur ce site, une opération d'envergure visant à démolir, puis reconstruire les 282 logements locatifs sociaux, ainsi qu'à construire 254 logements en accession privée afin de favoriser la mixité sociale. Au total, ce sont donc 536 logements qui vont être créés sur le secteur, d'ici 2020, dans le cadre d'un projet urbain renforçant cette centralité de quartier autour de la rue Pasteur, par ailleurs, bien desservie par une ligne forte de transports en commun. De plus, le phasage du projet permet de reloger sur le site les locataires souhaitant rester sur le quartier.

Dans le cadre de cette opération, et toujours dans un souci d'amélioration du cadre de vie, la Ville a souhaité proposer aux futurs habitants un espace vert d'environ 5000 m² qui permettra également une meilleure connexion du secteur avec la voie verte située à proximité.

L'ensemble de ces aménagements va contribuer à des changements majeurs pour ce quartier avec l'emménagement de nouvelles familles et plus de mixité sociale qui impacteront nécessairement les équipements publics de proximité (école, crèche, centre de loisirs, ...).

Par ailleurs, **les réhabilitations suivantes** sont en cours à :

- ◆ la Résidence le Stade – Grand Lyon Habitat (32/34 rue François Peissel) : 160 appartements sont concernés par des travaux de rénovation de façades, de remise aux normes et des travaux d'isolation thermique depuis 2014, la fin des travaux est prévue pour mi-novembre 2015
- ◆ la Résidence Jean Désiré Trait – Grand Lyon Habitat (101/116 avenue Alexander Fleming) : 349 logements sont concernés pour des travaux s'échelonnant sur 2 ans à compter de l'automne 2015.

La Ville promeut **les modes de transport doux**, notamment en étant bien desservie par un réseau de transports en commun (*plusieurs lignes de bus, dont certaines électrifiées pour une moindre pollution, ainsi qu'une ligne de métro, avec possibilité d'utiliser un parking relais situé à proximité de la station Cuire*). Plusieurs stations Vélo'V installées sur la commune, ainsi qu'un réseau de pistes cyclables, à l'instar de la Voie verte, permettent de traverser du nord au sud notre territoire. De très nombreux enfants ou jeunes profitent de ces aménagements. Deux stations Bluely (*véhicules électriques en libre service*) complètent, depuis peu, cette offre alternative à la voiture individuelle. Par ailleurs, la Ville soutient activement la démarche Pédibus qui permet à de nombreux enfants de se rendre à l'école à pied tous les matins.

Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations sont organisées à Caluire et Cuire principalement en direction des familles. Elles contribuent à la vie de la cité et favorisent le « vivre ensemble » et les liens intergénérationnels. Elles marquent la propre identité de la Ville et contribuent à renforcer le sentiment d'appropriation de leur territoire par les habitants et notamment les plus jeunes.

1.3 – Synthèse des points de vigilance

Les bilans quantitatifs et qualitatifs des actions menées notamment dans le cadre de la Politique de la Ville, les différents échanges avec les partenaires, les éléments du diagnostic mettent clairement en avant dans les 3 quartiers en veille (Montessuy, Saint Clair et Cuire le Bas), ainsi qu'au niveau des Bruyères, des poches de pauvreté, « fragilité » qui nécessitent une présence continue :

- Population jeune et moins jeune à risque d'exclusion
- jeunes sans activité, sans diplôme, en décrochage scolaire
- Demandeurs d'emploi à faible niveau de formation
- Isolement de certaines familles

Synthèse des chiffres clés (chiffres 2013 sources CAF et observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, chiffres 2010 de l'Analyse des Besoins sociaux) (*non diffusable : en raison de secret statistique pour des données inférieures à 5)

quartiers de veille	Généralités	% pop	Caractéristiques	Revenus médians (iris)	Allocataires au chômage	Taux d'allocataires à bas revenus	% logements sociaux (ABS 2010)
Cuire le bas	proportion élevée de jeunes	5,9%	26,2 % de jeunes de moins de 20 ans 33% jeunes (15-25) non scolarisés et sans diplôme 16 % de monoparents	19592€	Non diffusable*	36 % iris (0102)	37,6
Montessuy	proportion très élevée d'allocataires à bas revenus	17,5 %	25% demandeurs d'emploi à faible niveau de formation 26 % de monoparents	15693€	12 %	48 % (iris 051)	25,8
Saint Clair	population jeune proportion importante de bas revenus	7 %	24,5%- de 20 ans 16% de monoparents 30% de jeunes (15/25 ans) non scolarisés et sans diplôme	15702€	12 %	44 % (iris 0801)	30,8
Bruyères	population connaissant des difficultés socio économiques	Non disponible		Non diffusable*	Non diffusable*	33 % (iris 0601)	Non diffusable*

2 - Les orientations stratégiques

Plusieurs priorités se dégagent à destination des jeunes de 11 à 25 ans notamment, des familles et de la population selon leurs besoins spécifiques.

2.1 - Poursuivre et renforcer les actions en direction de la jeunesse et notamment des jeunes de 11 à 25 ans

- ⇒ Promouvoir les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- ⇒ Promouvoir les dispositifs permettant l'autonomisation, l'insertion sociale et professionnelle
- ⇒ Promouvoir les actions d'éducation à la laïcité et la citoyenneté
- ⇒ Développer une offre culturelle, sportive et de loisir variée et accessible à tous

2.2 - Soutenir les familles à chaque étape de la vie familiale, professionnelle et sociale

- ⇒ Accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives
- ⇒ Accompagner les victimes et améliorer la prévention des violences faites aux femmes
- ⇒ Porter une attention particulière aux familles vulnérables et/ou fragiles et faciliter les parcours d'insertion sociale et professionnelle

2.3 - Offrir à la population un service favorisant l'accès aux droits et la mixité sociale

- ⇒ Simplifier l'accès aux services et favoriser l'accès aux droits des plus démunis
- ⇒ Permettre aux professionnels du territoire d'assurer une prise en charge plus efficiente des publics
- ⇒ Prévenir les discriminations et garantir une égalité d'accès aux services
- ⇒ Favoriser les actions renforçant le lien social, lien familial et le vivre ensemble

2.4 - Offrir à toute la population un cadre de vie de qualité

- ⇒ Rénover et diversifier l'offre de logement et favoriser les parcours résidentiels
- ⇒ Promouvoir un développement économique porteur de création d'emplois et dynamiser le commerce
- ⇒ Mettre en place des dispositifs de tranquillité publique.

3 – Le plan d’actions prévisionnel

3.1- Retour sur les actions 2015

Dans le cadre de l’orientation stratégique en faveur de la jeunesse, la Ville, en partenariat avec les acteurs locaux, a priorisé les actions suivantes :

Dans le cadre de la programmation 2015 des actions ciblées dans le cadre de la politique de la ville

- Actions Ville Vie Vacances : 2 opérateurs = Centres Sociaux et AJD
- Chantiers éducatifs et ateliers CAPS (Cellule d’Appui à la Prévention Spécialisée): 1 opérateur = AJD
- Actions en direction des jeunes majeurs : 4 opérateurs = OPAC du Rhône, Mission Locale, REED, ALPIES
- Poste de coordonnateur jeunesse à Cuire le Bas : 1 opérateur = Centre Social
- Action de prévention en lien avec une activité sportive : 1 opérateur = Association Sportive Lyonnaise Antoine Martel

D’autres actions du droit commun s’inscrivent dans ces objectifs, notamment :

- Projet « offre activités sportives » : Ville
- Service civique communal : Ville
- Chantiers éducatifs de Caluire jeunes : Ville
- « En avant les ados » : Centre social

Dans le cadre des orientations stratégiques en faveur des familles, la Ville en partenariat avec les acteurs locaux a priorisé les actions suivantes :

Dans le cadre de la programmation 2015 des actions ciblées dans le cadre de la politique de la ville

- Renforcer les interventions du CIDFF sur la commune : 1 opérateur le CIDFF (projet Ville / CIDFF)
- Actions de cohésion sociale : 1 opérateur (Maison de quartier de Saint Clair)
- Adulte Relais Saint Clair : 1 opérateur (Centre Social)
- Actions d’appui à la parentalité : 1 opérateur (Centres Sociaux)
- Actions culturelles : 1 opérateur (Centres Sociaux)
- Ateliers socio linguistiques : 1 opérateur (Centres Sociaux)

D’autres actions du droit commun s’inscrivent dans ces objectifs, notamment :

- Actions du Pôle Famille /lien social et intergénérationnel :
 - Maison de la parentalité,
 - Parcours coordonné pour les familles en situation de fragilité,
 - Parcours coordonné handicap,
 - Projet de mise en place d’un diagnostic territorial concernant la thématique enfance dans le cadre du CLSM,
 - Guichet unique famille (Service SimpliCité).

Par ailleurs, les deux actions de développement social local portées par l’association des Centres Sociaux et Culturels sur les quartiers de Cuire le Bas et les Bruyères s’inscrivent à la fois en direction des jeunes, des familles, et du cadre de vie.

3.2 - Les actions prévisionnelles 2016/2020

Les actions suivantes traduisent les priorités à privilégier sur les quartiers de veille active. En fonction des contraintes budgétaires, actuelles et à venir, de la Ville et de ses partenaires, elles pourront être réajustées. Elles feront l'objet d'une évaluation particulière notamment au cours de l'année 2018. Elles ne sont pas exhaustives : d'autres actions pourront être étudiées et mises en place notamment lors de la programmation annuelle des actions ciblées de la politique de la ville.

Plan des actions prévisionnelles à prioriser sur la période 2016/2020

Actions à mobiliser et Opérateurs	quartier(s) de veille concerné(s)	partenaires financiers	évaluation annuelle
Axe stratégique en direction des jeunes de 11 à 25 ans			
mise en œuvre de chantiers d'insertion jeunes mineurs et jeunes majeurs AJD	Cuire le Bas Saint Clair Montessuy	Ville / Métropole	Nombre de bénéficiaires Satisfaction des services critère de mesure d'impact
mise en œuvre de chantiers d'insertion jeunes majeurs au sein des résidences sociales OPAC	Cuire le Bas Saint Clair Montessuy	Ville / OPAC du Rhône	Nombre de bénéficiaires, orientations vers emploi ou formation/Assiduité
Poste de coordonnateur jeunesse Centres sociaux et Culturels	Cuire le Bas	Ville / CAF	Nombre total d'enfants, d'adolescents, mobilisation des familles et des jeunes
Service Civique Communal VILLE	Cuire le Bas Saint Clair Montessuy	Ville	Nombre de participants Bilan annuel quantitatif et qualitatif
Axe stratégique en direction des familles			
Développement d'actions d'appui à la parentalité Centres Sociaux et Culturels	Cuire le Bas Saint clair	Ville / Caf / Métropole	Nombre de participants dont des pères Nombre de parents impliqués dans la préparation
Renforcement de l'intervention du CIDFF sur la commune Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Cuire le Bas Saint clair Montessuy	Ville	Bilan annuel quantitatif et qualitatif Nombre de femmes accompagnées, de situations résolues
Mise en place de la Maison de la Parentalité Déconcentration du Relais 1 / Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents / Transfert de la ludothèque au sein des locaux VILLE	Cuire le Bas	VILLE / CAF	Participation des Assistantes Maternelles aux temps collectifs du Relais Ouverture du LAEP
actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) actions du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) action du Contrat Educatif Local (CEL) Centres Sociaux et Culturels Foyer Notre Dame des Sans Abris	Cuire le Bas Saint Clair Montessuy	Ville / CAF / Etat	Clas: Nombre d'enfants suivis Assiduité/Investissement des parents /Partenariat avec écoles Reaap : implication des parents dont des pères et participation de familles monoparentales Cel : assiduité/participation de parents dont des pères et des monoparents
Axe stratégique en direction de la population			
Ateliers sociolinguistiques Centres Sociaux et Culturels	Cuire le Bas Saint Clair Montessuy	Ville / Etat	Asuidité des apprenants Personnes présentées aux examens Personnes inscrites en formation
Développement social local Centres Sociaux et Culturels (2 actions) Centres sociaux et Culturels	Cuire le Bas Bruyères	Ville / Métropole / CAF	Nombre de participants, d'habitants mobilisés et de familles suivies
Poste d'adulte relais Centres sociaux et Culturels	Saint Clair	VILLE / CAF / Etat (jusqu'en sep 2016 uniquement)	Nombre de personnes ayant participé aux différentes manifestations, nombre d'habitants impliqués dans la vie du quartier et du Centre social
Axe stratégique concernant le cadre de vie			
Accompagnement des habitants des quartiers concernés par des opérations de renouvellement urbain, de réhabilitations, d'aménagements Ville en lien avec les partenaires	Montessuy Saint Clair	Ville/Etat Métropole (Prog. Pluriannuelle des Investissements20152020)	bon fonctionnement des aménagements et des résidences réalisés, accès aux équipements publics de proximité, mixité sociale

4 - Le mode opératoire retenu

4.1 - sur le plan politique

4.1.1 - le Comité de pilotage

Un comité de pilotage présidé par le Maire est chargé de fixer les orientations de la convention, d'organiser sa mise en œuvre et d'en examiner le bilan. Il définit la commande d'évaluation et débat des résultats. Il est notamment composé des membres suivants :

- les élus municipaux
 - adjoints en charge :
 - de la sécurité, de la prévention, et des commerces,
 - de l'urbanisme, de l'économie et de l'emploi,
 - de la famille et de la vie associative,
 - de l'action sociale
 - conseillers métropolitains
- Monsieur le Préfet délégué à l'égalité des chances ou son représentant
- Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant
- Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Président de l'OPAC du Rhône ou son représentant
- Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant

Le comité de pilotage est appelé à désigner les acteurs de terrain susceptibles de participer aux différents comités techniques. Il désignera également les membres du comité technique.

4.2 - sur le plan technique

4.2.1 - le comité technique

Le Comité technique assure le suivi et la mise en œuvre des orientations et décisions prises en comité de pilotage. Il est également force de propositions. Il est composé de représentants des partenaires institutionnels, des acteurs locaux et des services municipaux concernés dont le chargé de mission politique de la ville.

4.2.2 - le chargé de mission de la politique de la ville

Le chargé de mission de la politique de la ville, dont le poste est porté par la Ville, est co-mandaté par la Ville de Caluire et Cuire, la Métropole de Lyon et l'État, se charge du pilotage, de l'animation, de la coordination et de la cohérence de l'ensemble du dispositif. Son action permet de renforcer le lien entre les différents partenaires. Il assure le suivi administratif, technique et financier des actions programmées dans le cadre de la convention locale et anime des comités techniques. Il participe à l'animation mise en place par l'équipe opérationnelle métropolitaine : échange d'information entre les chefs de projet de l'agglomération, création de lieux ressources, formation.

5 - L'évaluation

Des indicateurs de mesure des résultats seront élaborés en partenariat avec les services de la Métropole et de l'Etat afin d'évaluer la pertinence des actions mises en place. L'objectif est de mesurer les écarts de développement socio-urbain entre les quartiers de veille active et le reste du territoire de la Ville.

Cette analyse s'appuiera sur les travaux de l'observatoire de la cohésion sociale et territoriale animé par l'agence d'urbanisme. Des bilans seront produits annuellement. En 2018 une évaluation plus précise sera réalisée sur les actions

6 - Durée

La convention locale d'application est conclue pour la période 2015 à 2020.

7 – Signatures

A Caluire et Cuire, le

Monsieur le Député-Maire de Caluire et Cuire

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Département du Rhône
Pour le Préfet du Rhône et par délégation,
Le Préfet délégué à l'égalité des chances,

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Monsieur le Président de l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Rhône